

tenue sous la présidence de Monsieur DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON, assisté(e)
de Madame GENTY et Madame LEPERS DELEPIERRE, Conseillères
En présence de Madame PORTES, Rapporteuse publique
Madame SANTERRE, Greffière

08 heures 45

01) DOSSIER N° 2401774 RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY

Titre de l'affaire Monsieur D. demande au tribunal d'annuler la décision du 24 juin 2024 du préfet des Hautes-Pyrénées classant sans suite sa demande de titre de séjour "vie privé et familiale".

Nom des parties

Demandeur Monsieur D. Hovhannes

Défendeur PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Représentants des parties

Maître OUDIN Mathieu (Cour)

PREFET

Arrêté le 10/02/2025

Le président du tribunal